

Candidature au poste de juge de la CPI – Modèle de Curriculum Vitae

NOM DE FAMILLE :	UGALDE GODINEZ	
PRÉNOM :	SERGIO	
DEUXIÈME PRÉNOM :	GERARDO	
SEXE :	Homme	
DATE DE NAISSANCE :	3 AVRIL 1971	
NATIONALITÉ :	COSTARICIENNE	
CRITÈRES RÉGIONAUX :	Amérique latine et des Caraïbes	
SECONDE NATIONALITE : (LE CAS ECHEANT)	S/O	
ÉTAT CIVIL :	Marié	
LISTE A/LISTE B :	Liste B	
LANGUES	Langue maternelle : Espagnol	
- ANGLAIS	(à l'écrit) Confirmé	(à l'oral) Confirmé
- FRANÇAIS	(à l'écrit) Débutant	(à l'oral) Débutant
- AUTRES	: (à l'écrit) Veuillez sélectionner>>	(à l'oral) Veuillez sélectionner>>
	: (à l'écrit) Veuillez sélectionner>>	(à l'oral) Veuillez sélectionner>>
	: (à l'écrit) Veuillez sélectionner>>	(à l'oral) Veuillez sélectionner>>
	: (à l'écrit) Veuillez sélectionner>>	(à l'oral) Veuillez sélectionner>>
QUALIFICATIONS ACADEMIQUES : Date, établissement, diplôme(s) obtenu(s) (en commençant par le plus récent) - Veuillez copier/coller les entrées si nécessaire		
09/1997 - 07/1998		
- Institution:	Université d'Oxford, Royaume-Uni	
- Diplôme(s) obtenu(s):	Magister iuris en Droit européen et comparé	
02/1988 - 11/1994		
- Institution:	Université du Costa Rica	
- Diplôme(s) obtenu(s):	Licence en droit	
02/1994 - 11/1994		
- Institution:	Université du Costa Rica	
- Diplôme(s) obtenu(s):	Notariat	

03/1983 - 11/1987

- *Institution:* Lycée San Carlos
- *Diplôme(s) obtenu(s):* Baccalauréat

MM/AAAA - MM/AAAA

- *Institution:*
- *Diplôme(s) obtenu(s):*

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : *: Date, employeur, intitulé du poste, autres informations (en commençant par le plus récent) - Veuillez copier/coller les entrées si nécessaire*
- Veuillez indiquer la pertinence de l'expérience par rapport à la candidature présentée sous la liste A ou B, le cas échéant

06/2019 - Aujourd'hui

- *Employeur :* Université pour la paix
- *Intitulé du poste :* Professeur adjoint de droit international
- *Autres informations :* Professeur chargé des cours intitulés : « Droit international des conflits armés », « Règlement judiciaire des différends internationaux et transnationaux » et « Droit international et diplomatie » dans le cadre des cursus de master en Droit international et droits de l'homme et en Droit international et résolution de conflits. Ce travail universitaire est directement lié au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, en ce qu'il s'agit d'un enseignement destiné à des étudiants du monde entier, sur le droit international applicable aux conflits armés, y compris les violations du droit pénal international qui constituent des crimes internationaux. Le cours sur le règlement judiciaire des différends internationaux et transnationaux aborde à la fois l'objet et la procédure des différents systèmes judiciaires internationaux, tels que ceux de la Cour internationale de justice, des tribunaux internationaux des droits de l'homme et de la Cour pénale internationale. Le cours traite de la structure de cette dernière juridiction, de ses procédures et de sa mission, il est donc en relation directe avec l'expérience et les connaissances en droits de l'homme et en droit international humanitaire requises pour toute candidature à l'entrée sur la liste B.

10/2014 - 12/2018

- *Employeur :* Ministère des Affaires étrangères et du culte (Costa Rica)
- *Intitulé du poste :* Ambassadeur
- *Autres informations :* J'ai exercé la fonction d'ambassadeur du Costa Rica aux Pays-Bas, une fonction à la fois bilatérale et multilatérale. Sur le plan multilatéral, la charge suppose la représentation du pays au sein des organes de gouvernance d'institutions internationales sises à La Haye, notamment les institutions de droit international. J'ai représenté le Costa Rica devant le conseil d'administration de la Cour permanente d'arbitrage, devant le conseil d'administration de la Conférence de La Haye de droit international privé et j'ai assuré la conduite des relations non litigieuses devant la Cour internationale de justice. J'ai formulé des avis requis par

mon pays sur l'avancée d'examens préliminaires, les situations faisant l'objet d'une enquête et les affaires portées devant la Cour pénale internationale. J'ai participé activement, en qualité de représentant du pays, aux six dernières Assemblées des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et j'ai représenté le Costa Rica pendant quatre ans au Bureau de l'Assemblée. En 2015, j'ai organisé un séminaire régional pour l'Amérique centrale et le Mexique consacré à la coopération avec la Cour pénale internationale, qui a eu lieu au Costa Rica et auquel ont participé la Présidente et le Secrétaire de la Cour. Ce séminaire a convaincu l'un des pays de la région à ratifier le Statut de Rome. En 2016, j'ai été nommé coordonnateur du Groupe de travail de La Haye pour la Cour pénale internationale, et à ce titre j'ai coordonné les efforts des États Parties sur des questions liées à la décharge de leurs responsabilités, conformément à l'article 112 du Statut de Rome, et j'ai notamment collaboré avec les groupes de travail sur la gouvernance, la coopération, l'universalité, la complémentarité et le budget. J'ai également participé à d'autres réunions et groupes de travail ad hoc ayant leur siège à La Haye. Au sein du Groupe de travail de La Haye et au sein des différentes assemblées, j'ai défendu les politiques d'égalité entre les sexes au sein de la Cour et j'ai appuyé le Bureau du Procureur, son indépendance et ses politiques, notamment celles qui portent sur les victimes et les enfants. J'ai soutenu le renforcement du Fonds au profit des victimes et j'ai joué un rôle de coordination, à la fois au sein de l'Assemblée des États Parties et auprès de la Présidence et du Secrétariat de la Cour, pour défendre son institution et son indépendance face aux attaques. J'ai en outre été désigné, en 2016, vice-président de l'Assemblée des États-Parties. À ce titre, j'ai présidé des segments des Assemblées en 2016 et en 2017, ainsi que de nombreuses réunions du Bureau de l'Assemblée des États Parties. Au cours de la seizième session de l'Assemblée des États Parties, qui s'est tenue à New York en 2017, j'ai coprésidé la réunion finale et contribué aux débats en faveur de l'activation de la compétence de la Cour pénale internationale à l'égard du crime d'agression, adoptée par consensus des cent vingt-trois États Parties. Au sein de cette même Assemblée, sous la Présidence actuelle, ont été approuvés par consensus des amendements à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ainsi qu'une résolution sur les consultations réalisées au titre de l'alinéa c) de l'article 97 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. De même, en 2018, j'ai été désigné par le Bureau de l'Assemblée des États Parties pour présider un groupe d'ambassadeurs, aux fins de mener à bien le processus de sélection et de recommandation pour la désignation du chef du Mécanisme de contrôle indépendant de la Cour pénale internationale, un processus complexe et délicat que le groupe a conduit avec succès. Cette expérience s'est révélée très enrichissante, tant sur le plan du droit pénal international que sur le plan de la connaissance des procédures judiciaires et de la gouvernance de la Cour pénale internationale, et s'inscrit pleinement dans les conditions requises pour les candidatures aux fins d'inscription sur la liste B.

11/2014 - 12/2018

- *Employeur :* Ministère des Affaires étrangères et du culte (Costa Rica)
- *Intitulé du poste :* Représentant du Costa Rica auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
- *Autres informations :* En qualité de représentant auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), j'ai assuré le suivi des aspects relatifs à la gouvernance et à la réalisation des objectifs de la Convention, notamment sur l'éventualité d'une

utilisation d'armes chimiques en Syrie. J'ai analysé de manière approfondie les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, préparé des avis pour le Gouvernement du Costa Rica sur la possible commission de crimes internationaux en Syrie. J'ai été désigné vice-président de la XXe conférence. J'ai en outre représenté le groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes au sein des délégations du Conseil exécutif de l'OIAC, à l'occasion de deux inspections de destruction d'armes chimiques réalisées en 2015 à Haerbaling, en Chine et en 2016 à Kizner, en Russie, qui ont supposé l'analyse d'aspects techniques complexes sur le terrain et de délicates questions politiques. Cette expérience à caractère technico-juridique portant sur l'emploi éventuel d'armes chimiques contre des populations civiles, un crime international, et la détermination des actes pouvant constituer des violations des instruments internationaux qui s'y rapportent, présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour et remplit les critères d'admission des candidatures pour inscription sur la liste B.

06/2005 - 02/2018

- *Employeur :* Gouvernement du Costa Rica
- *Intitulé du poste :* Avocat et coagent devant la Cour internationale de justice
- *Autres informations :* Depuis 2005, j'ai été chargé par le Gouvernement du Costa Rica de porter une série d'affaires devant la Cour internationale de justice (CIJ) Ces affaires étaient les suivantes : Différend relatif à des droits de navigation et des droits connexes (Costa Rica c. Nicaragua), Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua), Construction d'une route au Costa Rica le long du fleuve San Juan (Nicaragua c. Costa Rica), Délimitation maritime dans la mer des Caraïbes et l'océan Pacifique (Costa Rica c. Nicaragua), Frontière terrestre dans la partie septentrionale d'Isla Portillos (Costa Rica c. Nicaragua), Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombia). L'affaire « Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière », portée par le Costa Rica devant la CIJ était d'une complexité particulière. Elle concernait l'occupation militaire, par le Nicaragua, d'un territoire costaricien en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. J'ai été chargé, avec un autre juriste international de renom, de préparer la requête introductive d'instance, ainsi qu'une demande urgente en indication de mesures conservatoires visant à prévenir une escalade de nature à conduire à un conflit armé de grande échelle entre le Costa Rica et le Nicaragua. La procédure a demandé un travail intense puisque nous avons formulé trois autres demandes en indication de mesures conservatoires. L'instance dans cette affaire a été jointe à celle dans une autre affaire dénommée « Construction d'une route au Costa Rica le long du fleuve San Juan » et a supposé la préparation de dizaines de rapports techniques. Dans cette même affaire, la procédure a connu une étape supplémentaire avec la détermination de la réparation due par le Nicaragua au Costa Rica pour le préjudice environnemental causé à une zone humide d'importance internationale. Au début de cette affaire, j'ai également conseillé le Costa Rica sur la préparation de directives relatives au droit international humanitaire, au cas où le litige dégènerait en conflit armé impliquant les forces de sécurité des deux pays et touchant les populations civiles limitrophes. Outre la direction de l'équipe juridique de la partie demanderesse, j'ai également formulé la stratégie contentieuse et j'ai plaidé, de vive voix, devant la Cour. Cette expérience intense, dans cette affaire comme dans d'autres différends internationaux, m'a permis d'accumuler une grande expérience procédurale devant des juridictions internationales et de consolider ma pratique et mes connaissances du droit

international public, notamment dans des affaires particulièrement complexes, conformément aux critères énoncés pour les candidatures à l'inscription sur la liste B.

05/2000 - 09/2014

- *Employeur :* Ministère des Affaires étrangères et du culte (Costa Rica)
- *Intitulé du poste :* Conseiller principal en droit international
- *Autres informations :* J'ai exercé la fonction de conseiller en droit international, ce qui suppose la prestation de conseils juridiques, la formulation et l'exécution de politiques d'État dans toutes les branches du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Dans ce cadre, j'ai conseillé l'État costaricien sur des questions relatives à la Cour permanente d'arbitrage, à la Cour de justice centraméricaine, au Système interaméricain des droits de l'homme, à la Cour internationale de justice et à la Cour pénale internationale. Cette expérience m'a conduit à traiter de questions de gouvernance et de relations avec les cours susmentionnées, mais aussi à examiner des procédures et des litiges portés devant plusieurs d'entre elles. En mai 2002, j'ai été nommé coordonnateur de la commission du droit international du Gouvernement costaricien, une fonction pour laquelle j'ai joué différents rôles d'exercice et de promotion du droit international, notamment dans le cadre de conflits régionaux et internationaux. J'ai également travaillé à la promotion de la politique étrangère reconnue du Costa Rica sur la défense des droits de l'homme et la résolution de conflits par le droit international. J'ai ainsi représenté le Costa Rica dans plus de quarante missions spéciales à travers le monde, telles que le programme de déminage dans le cadre de la Convention d'Ottawa, la promotion d'instruments de sécurité régionale, la participation à des actions menées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'établissement de politiques relatives au déplacement et à la gouvernance des flux migratoires dans le cadre de la Conférence régionale sur la migration, la gestion d'affaires portées devant le système interaméricain des droits de l'homme, ayant trait notamment à des rapports relatifs au Costa Rica ou à la procédure. L'une de ces affaires, datant de 2007 et dénommée « Caso Interestatal 01/06, Nicaragua c. Costa Rica » en espagnol, s'est révélée d'une particulière complexité en ce qu'elle comportait plusieurs volets, dont le plus général portait sur la violation présumée des droits de l'homme de populations nicaraguayennes migrantes. J'ai également formulé l'avis juridique du Costa Rica sur des affaires portées devant la Cour centraméricaine de justice contre le Costa Rica. J'ai enfin formulé la position nationale du Costa Rica, selon laquelle le pays renonce à conclure des accords introduisant des exceptions à l'article 98 du Statut de Rome. Ces travaux constituent les jalons les plus marquants des dizaines d'affaires que j'ai menées dans le cadre de cette activité de conseil. Ils m'ont permis d'enrichir considérablement mon expérience du droit international public et de ses différentes branches, y compris les droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi que mon expérience de l'exercice de fonctions juridiques professionnelles liées au travail judiciaire de la Cour pénale internationale.

AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES PERTINENTES :

- Veuillez copier/coller les entrées si nécessaire

07/2005 - Aujourd'hui

- *Activité :* Membre de la Cour permanente d'arbitrage, La Haye

11/2014-12/2018

- *Activité :* Gouverneur du Fonds commun pour les produits de base, Amsterdam

09/2002-10/2005

- *Activité :* Membre et chef de la délégation costaricienne pour les négociations sur les frontières maritimes entre le Costa Rica et le Nicaragua, San José et Managua

2001-2002

- *Activité :* Membre du Conseil directeur du programme de l'Organisation des Etats américains (OEA) pour le bassin du fleuve San Juan, San José

2000-2002

- *Activité :* Membre du Conseil national sur les migrations, San José

12/1994-07/1997 09/1998-04/2000

- *Activité :* Avocat et notaire, exercice libéral de la profession d'avocat, dans les domaines civil, pénal et administratif au Costa Rica, notamment dans des affaires de défenses des droits constitutionnels.

PUBLICATIONS LES PLUS PERTINENTES

¿Justicia para los rohinyás?, op-ed, journal La Nación, San José, Costa Rica, 25 janvier 2020

Activation of the ICC Jurisdiction over the crime of aggression, Korean Society of Law: The Justice, Vol. 170 - 2 (hors série 1), février 2019, p.p. 65

La activación de la jurisdicción sobre el crimen de agresión en el Estatuto de Roma, Revista Costarricense de Política Exterior, numero 29, mai 2018, ISSN 1659-0112

Managing Litigation before the International Court of Justice (La Administracion de Litigios ante la Corte Internacional de Justicia), Oxford Journal of International Dispute Settlement, Volume 9, n° 4, 1e décembre 2018, p.p. 691–724

Costa Rica y la activación del crimen de crímenes, op-ed, journal La Nación, San José, Costa Rica, 16 janvier 2018

Nombreux articles publiés dans des médias costariciens (notamment le journal La Nación), sur le droit international et la sécurité.

SEMINAIRES ET CONFERENCES LES PLUS PERTINENTES

Intervenant lors du panel qui s'est tenu à l'occasion de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale, vingtième anniversaire du Statut de Rome, La Haye (décembre 2018)

-Intervenant principal lors du symposium international consacré à l'activation de la compétence de la Cour pénale internationale en matière de crime d'agression, sous l'égide du barreau de la Corée du Sud, Séoul (octobre 2018)

-Conférencier durant les cours d'été de l'Académie de droit international de La Haye, sur le thème de l'administration de différends devant la Cour internationale de justice, La Haye (juillet 2016, juillet 2017 et juillet 2018)

Intervenant invité par la Cour pénale internationale pour la célébration du vingtième anniversaire du Statut de Rome, La Haye (juillet 2018)

-Conférencier invité par le Club de droit international de La Haye, sur le thème suivant : « L'activation du crime d'agression : arrêt sur image à New York », La Haye (avril 2018)

-Conférencier invité par la Cour pénale internationale sur l'activation du crime d'agression, La Haye (février 2018)

-Conférencier invité par l'université Erasmus de Rotterdam, à l'occasion du séminaire consacré à la diplomatie internationale, à Rotterdam (novembre 2016 – janvier 2018)

-Intervenant lors du séminaire régional sur l'Accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de substances psychotropes dans la région des Caraïbes, San José (novembre 2017)

-Modérateur à l'occasion de la conférence de haut niveau consacrée à la coopération financière avec la Cour pénale internationale, sous l'égide de la France et du Sénégal, Paris (octobre 2017)

-Rapporteur sur le thème : « Comment parvenir à la parité entre les sexes au sein des tribunaux pénaux internationaux » dans le cadre de la conférence de GQUAL sur le changement de visage de la justice internationale, La Haye (octobre 2017)

-Conférencier lors du séminaire judiciaire consacré aux instruments de la conférence de La Haye de droit international privé, San José (août 2017)

-Intervenant lors du séminaire intitulé « La complémentarité et la Cour pénale internationale », sous l'égide de l'Australie et de la Roumanie, Bruxelles (juillet 2017)

-Orateur lors du séminaire régional africain intitulé « Défis et opportunités de la Cour pénale internationale à la veille du vingtième anniversaire du Statut de Rome », sur la promotion de l'universalité du Statut de Rome, les facteurs de ralentissement des progrès et les mesures à prendre pour encourager davantage de pays à ratifier le Statut de Rome, Dakar, Sénégal (juillet 2017)

-Orateur à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la septième semaine ibéroaméricaine de justice internationale, sur le thème du chemin vers le droit international, Palais de la paix, La Haye (mai 2017)

-Orateur lors de la cérémonie d'ouverture du séminaire sur le genre et le changement climatique, La Haye (mai 2017)

-Professeur chargé du cours sur le système interaméricain des droits de l'homme et du cours sur la Cour interaméricaine des droits de l'homme, université du Costa Rica (2002)

APPARTENANCE A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Membre du barreau des avocats du Costa Rica

Membre de l'International Law Association, Londres

Membre du barreau américain, Etats-Unis

DISTINCTIONS REÇUES

Ordre de San Carlos, Colombie

INTÉRÊTS PERSONNELS

Lecture, musique, théâtre, natation, préservation des forêts

DIVERS

En qualité de conseiller spécial du Gouvernement du Costa Rica sur les questions de droit international au fil de six administrations, j'ai eu à conseiller des présidents du pays sur des sujets d'une extrême complexité relatifs à la sécurité nationale du Costa Rica et aux politiques de l'État sur des questions régionales et internationales intéressant le Costa Rica. J'ai appuyé, guidé et parfois dirigé les positions nationales sur plusieurs instruments de droit international, comme lors de la négociation du premier accord de siège régional de la Cour permanente d'arbitrage hors de La Haye ; dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui a fait du Costa Rica la première nation au monde à se déclarer exempte de mines ; lors de la négociation et de la mise en œuvre d'instruments de sécurité régionale et de lutte contre le crime organisé, tels que l'Accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de substances psychotropes dans la région des Caraïbes, des accords de désarmement international, comme le Traité sur le commerce des armes et plus récemment le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, pour lequel j'ai exercé la fonction de conseiller externe de la Présidence de la Conférence, qui échoyait au Costa Rica, entre autres instruments et accords internationaux. Ce parcours m'a donné de nombreuses occasions de travailler dans des environnements multinationaux et multiculturels, ainsi qu'au sein des hautes sphères des institutions internationales.